

Motion de conseil des maîtres

Nom de l'école élémentaire

ville :.....

Après l'expérience de la passation des évaluations en CP et en CE1 en début d'année, après avoir pris connaissance du contenu des items des tests prévus pour les CP en janvier, le conseil des maîtres considère qu'ils peuvent être une aide aux apprentissages des élèves et à la conception de l'enseignement, mais l'équipe se réserve le droit de ne pas faire passer tous les items et de ne sélectionner que ce qui semble pertinent par rapport à la pratique de la classe.

Par ailleurs, la remontée des résultats est chronophage et participe à une mise en compétition des établissements et des équipes .

Ces éléments entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles et les apprentissages réels des élèves.

Le conseil des maîtres s'oppose à la passation des évaluations telles qu'elles sont prévues et ne fera pas remonter les résultats .

Les évaluations doivent rester au service des élèves et des enseignants. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une publication qui mettrait les écoles en concurrence.

Fait à

le

A ENVOYER A :

- *M. le Directeur académique : ce.ia53@ac-nantes.fr*
- *IEN*
- *Sud éducation 53: sud.education53@orange.fr*

